



C.P. 2652  
Mont-Tremblant QC J8E 1B1

(819) 425-4698  
www.Mont-Tremblant.org  
LesAmis@Mont-Tremblant.org

Mont-Tremblant, le 4 février 2026

**Ville de Mont-Tremblant**

1145, rue de Saint-Jovite  
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

**Objet : Commentaires et demandes d'amendements — Projet de règlement (2026)-239 (Code d'éthique et de déontologie) en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale***

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale, Madame la Greffière,

Au nom des Amis de Mont-Tremblant, nous saluons la mise à jour du [règlement \(2026\)-239](#), mais estimons que des ajustements cruciaux sont requis avant son adoption d'ici le 1er mars, conformément à la Loi. Nous vous demandons d'intégrer les deux points suivants lors de la séance du [9 février](#) :

**1. Définitions des conflits d'intérêts (Réel, Potentiel, Apparent)**

Comme suggéré le [24 novembre](#) dernier, le règlement doit inclure des définitions claires basées sur les guides de la CMQ. Si nous reconnaissons l'apport du guide sur *Le respect et la civilité* ([2022](#)) dans ce projet, le texte omet celui de [2018](#) sur *Le conflit d'intérêts*. Il est impératif d'intégrer les définitions de ce dernier (conflits réels, potentiels et apparents) pour offrir une sécurité juridique aux élus et éliminer toute zone grise.

**2. Visibilité des standards de transparence (Divulgation des intérêts)**

La section 4.7 « [Divulgation des intérêts](#) » a disparu en tant qu'article distinct. Sa fusion à l'article 6 réduit la visibilité de cette règle pour les citoyens. Nous recommandons le rétablissement d'un article dédié pour garantir que cette obligation demeure un pilier explicite de votre gouvernance.

**En conclusion, nous vous demandons d'amender le projet afin de :**

- Rétablir un article distinct pour la divulgation des intérêts (anciennement 4.7);
- Ajouter les définitions de conflits d'intérêts réels, potentiels et apparents (guide CMQ 2018).

La précision de ces règles est fondamentale pour préserver la confiance des citoyens envers leurs institutions municipales. Nous sommes convaincus qu'une telle collaboration renforcera l'intégrité de notre belle Ville.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Madame la Directrice générale, Madame la Greffière, l'expression de nos sentiments distingués.

*Les Amis de Mont-Tremblant*

Les Amis de Mont-Tremblant